



## PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DRLP/3 – Service de l'Immigration et de l'Intégration

NOM:

Prénom:

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Nationalité:

N° AGDREF:

Photo d'identité à  
agrafer

**Demande de régularisation de séjour au titre de l'article L 313-11-6 du CESEDA  
"Vie privée et familiale" -PARENT D'ENFANT FRANCAIS  
LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

Les justificatifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction  
en français par un traducteur interprète assermenté auprès des cours d'appel

**Votre attention est attirée sur la nécessité de présenter obligatoirement TOUS les  
documents demandés**

EMPLACEMENT RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDE DE REGULARISATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 313 11 6 DU CESEDA  
"VIE PRIVEE ET FAMILIALE" - PARENT D'ENFANT FRANCAIS  
à adresser par voie postale uniquement, à :

PREFECTURE DE SEINE-MARITIME  
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Service de l'Immigration et de l'Intégration / Séjour  
Place de la Madeleine  
CS16036  
76036 Rouen CEDEX

*Pièces à joindre à la demande (joindre des photocopies et non des originaux) :*

- Demande écrite de régularisation au titre de l'article L 313-11-6 du CESEDA
- Photocopie du passeport + photocopie des pages du passeport relatives à l'état civil, numéro et validité du passeport, visa et tampons d'entrée.
- Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, de téléphone fixe uniquement ou d'accès Internet, bail de location, titre de propriété, taxe d'habitation)  
**Les quittances de loyer à souche sont refusées**  
En cas d'hébergement par un tiers : pièce d'identité de l'hébergeant (carte de séjour en cours de validité et à la bonne adresse ou CNI) + attestation d'hébergement de moins de 3 mois remplie + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et non découpées (format 35 mm x 45 mm, couleur, tête nue, de face et sur fond clair)
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et issu d'un Etat autorisant la polygamie).
- Livret de famille (pages relatives à l'enfant et au mariage le cas échéant).
- Carte nationale d'identité française en cours de validité ou certificat de nationalité française de l'enfant
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant comportant la filiation.
- Résidence en France de l'enfant (preuve par tout moyen) : certificat de scolarité ou de crèche, carnet de santé, facture de cantine, présence de l'enfant lors de la demande, etc.
- Justificatifs suffisamment probants** établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (dans les conditions de l'article 371-2 du code civil) depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans :

*↪ Si absence de vie commune avec le parent français*

Versements si possible bancaires d'une pension ; achats nominatifs destinés à l'enfant (*de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets*) ; preuves de participation à l'éducation de l'enfant (*hébergement régulier, intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages*), etc.

*↪ Si vie commune avec le parent français*

Production de justificatifs de vie commune établis au deux noms (contrat de bail, quittances, EDF, relevés bancaires, attestations d'assurance maladie ou de mutuelle, attestations d'assurance habitation, attestation CAF, etc.)

Déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune